



Strasbourg, le 13 octobre 2023

T-PVS(2023)27

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

43^e réunion
Strasbourg, 27 novembre – 1^{er} décembre 2023

**11^e réunion du Groupe d'experts
de la sauvegarde des amphibiens et reptiles**

Mardi 26 septembre 2023
(Strasbourg / hybride)

- Rapport de réunion -

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport de la 11^e réunion du Groupe d'experts de la sauvegarde des amphibiens et reptiles, qui s'est tenue le 26 septembre 2023;
- prendre note des informations communiquées par les Parties sur les activités et initiatives nationales pour la conservation des amphibiens et des reptiles;
- prendre note des informations communiquées par les Parties sur les mesures nationales prises pour enrayer la propagation du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal) et de la nécessité d'intensifier les pressions internationales contre le Bsal ainsi que la communication, et de veiller à ce que toutes les Parties à la Convention de Berne soient sensibilisées à la législation de l'UE sur la santé animale et à sa mise en œuvre pratique;
- prendre note des propositions du Groupe visant à renforcer sa collaboration avec le Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes afin de mieux combattre les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par les EEE, et à intensifier le travail sur le commerce électronique et les EEE.

1. Ouverture de la réunion par la présidente

La présidente, Mme Annemarieke Spitzen-van der Sluijs (Pays-Bas), ouvre la réunion, accueille les participants et souhaite une réunion fructueuse au Groupe d'experts. La présidente rappelle qu'elle n'est pas en mesure de continuer à présider le Groupe en raison de changements intervenus récemment dans sa vie professionnelle et attend avec intérêt le scrutin prévu au point 8 de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendements.

3. Rapports des Parties sur les activités et initiatives nationales de sauvegarde des amphibiens et reptiles

Le Groupe d'experts examine les activités et initiatives menées en faveur de la sauvegarde de l'herpétofaune dans six Parties contractantes à la Convention de Berne.

Le représentant de la **Bosnie-Herzégovine**, M. Dejan Radosevic, décrit les efforts consentis dans son pays pour surveiller et protéger les espèces de l'herpétofaune, notamment grâce à un décret sur les espèces protégées. Il énonce les 8 critères de sélection des espèces à protéger ainsi que les difficultés auxquelles se heurte la protection dans la pratique. Les diapositives de la présentation de M. Radosevic sont disponibles [ici](#).

En l'absence de Mme Cathy Ferlaux, la représentante de la **France**, le Secrétaire de la Convention de Berne, M. Mikaël Poutiers, lit les notes qu'elle a transmises. Elle fait observer qu'en matière de protection réglementaire la France a entrepris, avec le concours de l'UICN, de réviser sa liste des espèces protégées afin d'élaborer de nouveaux décrets de protection. Plusieurs plans d'action en faveur d'espèces de reptiles et d'amphibiens ont été publiés ou sont en cours d'élaboration. La présentation écrite de Mme Ferlaux est disponible [ici](#).

La représentante de la **Hongrie**, Mme Eva Fejes, présente un exemple de bonne pratique en matière de sauvegarde de la cistude d'Europe dans la vallée d'Ipoly, où la protection assortie d'une éradication sélective du renard ou du blaireau a permis de préserver environ 500 nids de tortues sur une période de 10 ans, assurant ainsi la survie d'environ 5000 juvéniles alors qu'auparavant la prédation éliminait pratiquement tous les nids. La présentation écrite de Mme Fejes est disponible [ici](#). Ensuite, M. Bálint Halpern (en sa qualité de directeur de projet de *Magyar Madártani és Természetvédelmi Egyesület* (MME) – Birdlife Hongrie) présente le programme en faveur de la vipère d'Orsini de Hongrie mis en œuvre par son organisation, qui a permis de réintroduire ces vipères dans leur habitat. Il présente également le programme de cartographie des amphibiens et des reptiles en Hongrie. Les diapositives de la présentation de M. Halpern sont disponibles [ici](#) et [ici](#).

M. Ronald Zollinger, s'exprimant au nom **des Pays-Bas**, présente l'état des lieux le plus récent des tendances en matière de répartition et d'évolution des effectifs des diverses espèces d'amphibiens et de reptiles du pays. Il informe également le Groupe d'experts des récentes activités et initiatives menées, et notamment une nouvelle Liste rouge amphibiens et des reptiles qui est presque prête à être publiée, et où il apparaît que le statut de trois espèces (la rainette verte, le pélobate brun et le sonneur à ventre jaune) s'est amélioré grâce à des programmes de reproduction en captivité et de réintroduction, mais que le crapaud commun subit un déclin constant. Il ajoute que l'amélioration de l'habitat des amphibiens, et notamment la création et la gestion de mares, bénéficie d'une attention accrue. Les diapositives de la présentation de M. Zollinger sont disponibles [ici](#).

Le représentant de la **Suisse**, M. Benedikt Schmidt, annonce aux participants que la publication des nouvelles Listes rouges pour les amphibiens et les reptiles de Suisse est prévue fin 2023. Il présente

également les conclusions d'une étude sur le rétablissement des amphibiens qui constatent de très bons signes positifs, même si les effectifs restent faibles. Les diapositives de la présentation de M. Schmidt sont disponibles [ici](#).

La représentante du **Royaume-Uni**, Mme Sarah Scott, commence par une présentation des activités qui concernent la Grande-Bretagne ou le Royaume-Uni dans son ensemble, et souligne notamment qu'une révision du chapitre sur l'herpétofaune des lignes directrices pour le classement de Sites d'intérêt scientifique spécial (SSSI) a été publié en 2022 et qu'un projet a été lancé pour élaborer des critères ainsi qu'une liste préliminaire de Zones d'importance pour l'herpétofaune (amphibiens et reptiles). Elle décrit ensuite des initiatives de sauvegarde des amphibiens et des reptiles dans les quatre pays (Angleterre, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles) qui ont été adaptées aux différentes exigences législatives et politiques et espèces de chacun des pays. Les diapositives de la présentation de Mme Scott sont disponibles [ici](#) et leur présentation écrite est disponible [ici](#).

Enfin, M. Bálint Halpern (Societas Europaea Herpetologica (SEH) - société européenne d'herpétologie) présente aux participants le rôle de son organisation dans la protection de l'herpétofaune en Europe et les activités correspondantes. Les diapositives de la présentation de M. Halpern peuvent être consultées à partir de ce [lien](#).

4. L'habitat terrestre du crapaud vert, le Pacte vert pour l'Europe et les énergies renouvelables

M. Vincent Clément, chercheur en herpétologie, *France Nature Environnement*, présente les conclusions d'une étude menée sur deux terrils de l'Est de la France et offrant un exemple d'écologie spatiale et de sélection de l'habitat terrestre du crapaud vert (*Bufo viridis*). Tandis que l'Europe s'oriente vers de nouvelles sources d'énergie renouvelable, la plupart des terrils de l'Est de la France font l'objet d'études en vue d'y implanter des centrales photovoltaïques. L'objectif premier de cette étude était de cibler les besoins de conservation dans la hiérarchie des mesures d'atténuation, le crapaud vert étant une espèce strictement protégée au titre de l'Annexe II de la Convention de Berne. Les diapositives de la présentation de M. Clément peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

5. Prévention et lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal)

5.1. Impact et gestion du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans*

M. Frank Pasmans, professeur de l'Université de Gand, présente une version actualisée des informations qu'il avait soumises à la réunion précédente du Groupe d'experts. Il informe le Groupe que les pires flambées de Bsal ont été constatées en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et dans le Nord de l'Espagne, où elles risquent de provoquer localement l'extinction des salamandres. Même si elles sont difficiles en raison de l'impact sur les écosystèmes, des mesures d'atténuation sont envisageables. Il insiste sur l'importance d'une détection précoce des cas de Bsal et d'une réaction rapide. Il appelle à 1) bien mettre en œuvre et faire respecter la législation sur la santé animale, qui impose notamment un certificat sanitaire pour importer des urodèles; 2) assurer un financement structurel de la lutte contre la maladie, ne se limitant pas au financement des projets, permettant de couvrir au moins le coût de la surveillance et de la mise en œuvre des mesures prévues dans les plans d'action et 3) élaborer des mesures durables d'atténuation de la maladie. Les diapositives de la présentation de M. Pasmans sont disponibles [ici](#).

5.2. Rapports des parties sur les mesures nationales de lutte contre la propagation du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal)

Le Groupe d'experts informe des mesures de lutte contre la propagation du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal) dans six Parties contractantes à la Convention de Berne.

Le représentant de la **République tchèque**, M. Vojtech Baláž, annonce au Groupe d'experts qu'il n'y a aucun cas de Bsal dans son pays, qui procède malgré tout à des dépistages et à une surveillance de

cette maladie. Il est possible d'effectuer des diagnostics et le pays envisage d'augmenter le nombre de laboratoires capables de les réaliser. Toutefois, les petits éleveurs ou importateurs ont du mal à se conformer à la législation parce qu'il n'est pas possible de respecter le protocole officiel de traitement des salamandres, les médicaments préconisés étant difficiles à obtenir et très coûteux. Les diapositives de la présentation de M. Baláz peuvent être consultées [ici](#).

Le Secrétaire de la Convention de Berne, M. Mikaël Poutiers, lit les notes transmises par la représentante de la **France**, Mme Cathy Ferlaux, qui est absente. Mme Ferlaux souligne qu'il faut renforcer la surveillance sanitaire parce que très peu de données sont disponibles sur cette maladie. Elle ajoute que l'Office français de la biodiversité (OFB) est chargé d'évaluer les risques de Bsal en s'appuyant sur un réseau de spécialistes, ainsi que de coordonner les différentes parties prenantes en vue d'adopter et de faire mettre en œuvre des mesures de biosécurité. La présentation écrite de Mme Ferlaux peut être consultée [ici](#).

Le représentant de l'**Allemagne**, M. Timm Reinhardt, informe le Groupe d'experts que le Bsal est présent dans au moins 3 Länder, mais que la mortalité n'est pas nécessairement élevée. Il ajoute que tous les Länder sont conscients de la nécessité d'enrayer la propagation du Bsal, et certains ont entrepris l'élaboration de plans d'action à cet effet. La présentation écrite de M. Reinhardt peut être consultée [ici](#).

La représentante de la **Hongrie**, Mme Eva Fejes, décrit les actions et initiatives menées au niveau national contre la propagation du Bsal. Elle développe un exemple d'étude des maladies infectieuses menaçant les amphibiens dans le Parc national de Bükk, qu'elle présente comme une bonne pratique. La présentation écrite de Mme Fejes peut être consultée [ici](#).

Mme Annemarijke Spitzen-van der Sluijs, Présidente du Groupe et représentante des **Pays-Bas**, présente le système d'alerte précoce mis en place (jusqu'au début de l'année 2025) afin de rapidement détecter toute contamination, assurer l'isolement et restreindre la dissémination du Bsal. Elle explique également que la surveillance de l'ADN environnemental est un bon outil de détection de sa répartition et présente au Groupe d'experts un projet de recherche pluriannuelle de surveillance d'une méta population de tritons infectés par le Bsal dans l'objectif de définir des mesures d'atténuation concrètes et des conseils stratégiques. La présentation écrite de Mme Spitzen-van der Sluijs est consultable [ici](#).

La représentante du **Royaume-Uni**, Mme Sarah Scott, informe le Groupe d'experts que suite à la création de la *Wildlife Disease Policy Coalition*, en août 2021, visant à coordonner la prise de conscience des maladies de la faune sauvage dans les milieux politiques, le plan en cours d'élaboration pour l'Angleterre prévoit des structures de soutien pour la lutte contre le Bsal. Il tire parti de l'expérience acquise dans la gestion de deux signalements crédibles de Bsal qui ont été invalidés par les analyses. La présentation écrite de Mme Scott peut être consultée [ici](#).

La Présidente conclut l'examen de ce point en soulignant l'importance d'un renforcement de la lutte contre le Bsal et le rôle essentiel que joue le système de la Convention de Berne dans ce domaine. Elle rappelle que le Groupe d'experts estime qu'il faut renforcer la pression internationale contre le Bsal ainsi que la communication, et que toutes les Parties à la Convention de Berne devraient connaître la législation communautaire sur la santé animale et veiller à son application pratique.

6. Sites importants pour l'herpétofaune: identification des points chauds et des lacunes dans la protection

M. Ronald Zollinger, Conseiller stratégique au Service néerlandais pour la conservation des reptiles, des amphibiens et des poissons (RAVON) et Président du réseau *Reptile and Amphibian Conservation Europe* (RACE), présente le rapport d'étape du projet de Site important pour l'herpétofaune (IHA) au Groupe d'experts (ce rapport peut être consulté [ici](#)). Il fait observer qu'il n'existe aucune carte reconnue des sites les plus importants pour les reptiles et amphibiens d'Europe; la définition de tels sites est pourtant primordiale, notamment pour orienter les efforts de conservation, assurer les protections nécessaires aux sites, sensibiliser les parties intéressées à la diversité biologique et vérifier si une attention suffisante est accordée à la conservation des principaux points chauds de la

biodiversité. Le projet a commencé par une évaluation des informations disponibles dans les bases de données des réseaux Natura 2000 et Émeraude. Il a ensuite défini une feuille de route pour faire progresser l'identification des Sites importants pour l'herpétofaune en utilisant l'approche des zones essentielles pour la biodiversité (KBA) pour identifier ces Sites, ainsi que d'autres sources de données sur la répartition. La dernière étape a consisté à exploiter d'autres sources de données (dont celles de la science citoyenne) pour accélérer l'affectation d'espèces aux sites. Enfin, M. Zollinger souligne que le processus d'identification des Sites importants pour l'herpétofaune n'est pas terminé en Europe et mérite d'être développé. Les diapositives de la présentation de M. Zollinger peuvent être consultées [ici](#).

7. Collaboration avec le Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes

7.1. Présentation des recommandations pertinentes sur les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par les EEE et le commerce électronique et les EEE

M. Riccardo Scalera, expert de la sauvegarde de la diversité biologique et de la nature, ainsi que des politiques et des lois environnementales, présente la [Recommandation n° 215 \(2022\)](#) sur les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par des espèces exotiques envahissantes, adoptée le 2 décembre 2022 par la 42^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, et le [rapport correspondant](#). M. Scalera énonce quelques pistes pour d'éventuelles suites:

- la création d'un groupe de travail horizontal sur les pathogènes de la vie sauvage sous l'égide de la Convention de Berne, chargé d'identifier les parties, réseaux et organisations concernés et de collaborer avec eux; d'assurer la liaison entre les initiatives de la recherche des divers pays et disciplines; d'analyser les lacunes actuelles des politiques et de la législation entravant la bonne gestion du problème; de formuler des priorités pour la recherche;
- la diffusion auprès des Parties contractantes et des présidents des principaux groupes de travail d'un questionnaire destiné à collecter les informations pertinentes et à évaluer les besoins et les attentes dans la perspective des activités futures sur les pathogènes de la vie sauvage et les espèces exotiques;
- l'organisation d'un ou plusieurs ateliers spécifiques (dont une réunion préparatoire d'un groupe d'experts restreint chargé de définir les détails du programme et du mandat de tels ateliers);
- l'élaboration d'un plan d'action sur les pathogènes de la vie sauvage, y compris l'identification et l'examen d'un outil essentiel pour leur gestion;
- la préparation d'un plan de communication en vue de diffuser des documents en de nombreuses langues.

Les diapositives de la présentation de M. Scalera sont consultables [ici](#).

M. Andrea Monaco, recherche appliquée, ISPRA, insiste sur le risque accru d'introduction et de dissémination d'organismes nuisibles et d'EEE par le commerce en ligne. Il présente la [Recommandation n° 210 \(2021\)](#) sur le commerce électronique et les espèces exotiques envahissantes, adoptée le 3 décembre 2021 par le Comité permanent, ainsi que le [Document d'orientation correspondant](#). M. Monaco mentionne les cinq principes directeurs suivants:

- intensifier la sensibilisation de tous les acteurs et institutions pertinents aux risques d'invasions biologiques associés au commerce électronique;
- adopter et mettre en œuvre des lois nationales pour réglementer les espèces exotiques envahissantes, et veiller à ce que les listes d'espèces réglementées soient facilement accessibles à tous les acteurs (vendeurs, acheteurs, plateformes, organisations de consommateurs, organismes de protection de l'environnement, etc.);
- collaborer avec les principaux acteurs et plateformes de commerce électronique de plantes et d'animaux afin d'empêcher le commerce électronique d'espèces exotiques envahissantes;
- veiller à ce que les vendeurs et les acheteurs reçoivent les informations et les avertissements nécessaires sur les espèces vendues ou achetées, notamment sur leur potentiel envahissant;
- assurer la surveillance du commerce électronique d'espèces exotiques envahissantes à tous les niveaux.

Les diapositives de la présentation de M. Monaco sont disponibles [ici](#).

7.2. Propositions au Comité permanent en vue d'une collaboration avec le Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes

A l'issue d'un échange fructueux, le Groupe d'experts convient qu'une collaboration renforcée avec le Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes est indispensable pour mieux lutter contre les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par les EEE, et pour la thématique du commerce électronique et les EEE, car toutes ces thématiques sont liées. Il décide donc de procéder comme suit:

- contacter le Président du Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes et l'informer des conclusions de l'actuelle discussion;
- constituer un petit groupe chargé d'approfondir la question sur la base des discussions menées pendant la réunion et des propositions formulées par MM. Riccardo Scalera et Andrea Monaco;
- présenter les conclusions de cette 11^e réunion du Groupe d'experts de la sauvegarde des amphibiens et reptiles à la 43^e réunion du Comité permanent;
- organiser une réunion en ligne du groupe restreint susmentionné, éventuellement en mai 2024, pour formuler des propositions d'action;
- faire rapport au Bureau du Comité permanent en juin 2024 pour discussion et suites éventuelles.

8. Prochaine réunion du Groupe d'experts

La Présidente informe le Groupe d'experts que la prochaine réunion se tiendra fin septembre / début octobre 2025 à Strasbourg, et comportera éventuellement une visite de terrain organisée conjointement par le Secrétariat et l'Association BUFO.

9. Élection du/de la président-e et du/de la vice-président-e

Le Groupe élit Mme Eliška Rolfová à sa présidence et réélit M. Schmidt à sa vice-présidence.

Le Groupe remercie Mme Annemarieke Spitzen-van der Sluijs pour sa présidence et lui présente tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

10. Questions diverses

Néant.

11. Clôture de la réunion

La Présidente remercie les membres du Groupe d'experts pour cette réunion productive, présente également tous ses vœux de succès au Groupe dans ses activités des prochaines années et clôt la réunion.

Annexe - Liste des participants

Parties contractantes	
BELGIUM / BELGIQUE	<p>M. Philippe GOFFART Attaché scientifique, Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH), Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMna), Service Public de Wallonie (SPW) - DGO3 - Direction de la Nature et de l'Eau</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZEGOVINE	<p>M. Dejan RADOSEVIC Chef du Service de la diversité biologique, Institut pour la Protection du Patrimoine culturel, historique et naturel de la Republika Srpska</p>
CROATIA / CROATIE	<p>Mme Patricija GAMBIROZA Cheffe du Service de la gestion des espèces, des habitats et de la diversité géologique Institut pour l'Environnement et la nature Ministère de l'Economie et du développement durable</p>
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE	<p>M. Vojtech BALÁZ Service de l'écologie et des maladies des animaux des zoos, du gibier, des poissons et des abeilles Faculté d'hygiène et d'écologie vétérinaires Université des Sciences vétérinaires de Brno</p> <p>Mme Eliška ROLFOVÁ Unité des Traités internationaux Service de la Protection des espèces et du respect des engagements internationaux Ministère de l'Environnement</p>
GERMANY / ALLEMAGNE	<p>M. Timm REINHARDT Responsable scientifique Agence fédérale pour la sauvegarde de la nature (BfN) Département de la conservation de la vie sauvage</p>
HUNGARY / HONGRIE	<p>M. András SCHMIDT Chef de l'Unité Natura 2000 Service de la Sauvegarde de la nature</p> <p>Mme Éva FEJES Experte en diversité biologique</p>
NETHERLANDS / PAYS-BAS	<p>Mme Annemarieke SPITZEN-VAN DER SLUIJS Gestionnaire principale de projet et chercheuse Conservation des reptiles, amphibiens et poissons, Pays-Bas (RAVON)</p> <p>M. Ronald ZOLLINGER Conseiller stratégique, Président de <i>Reptile Amphibian Conservation Europe</i></p>

POLAND / POLOGNE	M. Tomasz ŁACHNIK Direction générale de la Protection de l'environnement Service de la Sauvegarde de la nature
SWITZERLAND/ SUISSE	M. Benedikt SCHMIDT (PRESIDENT) Service des amphibiens Info Fauna Karch & Université de Zurich
UNITED KINGDOM/ ROYAUME-UNI	Mme Sarah SCOTT Conseillère principale Biodiversité internationale <i>Joint Nature Conservation Committee (JNCC)</i> M. Finn EATON , ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales Mme Olivia EUESDEN , ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Observateurs	
Association BUFO, fédérée par France Nature Environnement	M. Vincent CLEMENT Chargé d'étude
Infra Eco Network Europe (IENE)	M. Lazaros GEOGIADIS Biologiste – Consultant sur l'environnement
Reptile & Amphibian Conservation Europe (RACE)	Dr Tony GENT Directeur général Conservation des amphibiens et des reptiles
Societas Europaea Herpetologica (SEH)	M. Balint HALPERN Président du comité de la conservation
Terra Cypria- The Cyprus Conservation Foundation	Mme Kyriaki Michael Directeur exécutif par intérim
Orateurs invités	
Université de Gand	Mme An MARTEL M. Frank PASMANS Professeurs Faculté de Médecine vétérinaire Service de pathologie, bactériologie et maladies aviaires
Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA)	M. Andrea MONACO Recherche appliquée
Infra Eco Network Europe (IENE)	M. Riccardo SCALERA Expert de la sauvegarde de la biodiversité et de la nature, des politiques environnementales et de la législation Expert indépendant

Conservation des reptiles, amphibiens et poissons, Pays-Bas (RAVON)	M. Ronald ZOLLINGER Conseiller stratégique, Président de Conservation des reptiles, amphibiens et poissons, Europe
Secrétariat, Conseil de l'Europe	
	M. Mikaël POUTIERS Secrétaire de la Convention de Berne
	M. Marc HORY Chargé de mission
	M. Eoghan KELLY Chargé de projet
	M. Michaël NGUYEN Chargé de mission administratif et de projet